

Avis public



PROMULGATION **RÈGLEMENTS RCA14 17230 et RCA14 17231**

AVIS est par les présentes donné que les règlements ci-après décrits ont été adoptés par le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce, à sa séance ordinaire du 25 juin 2014 et entrent en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT RCA14 17230 : Règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA14 17222) afin d'apporter certains ajustements à la tarification liés à l'utilisation des parcomètres sur le réseau local.

RÈGLEMENT RCA14 17231 : Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une dalle chauffante donnant accès au stationnement du 5757, avenue Decelles au bénéfice du Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau Accès Montréal de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce situé au 5160, boulevard Décarie, rez-de-chaussée.

DONNÉ À MONTRÉAL, ce 9 juillet 2014.

Geneviève Reeves, avocate
Secrétaire d'arrondissement